



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 mai 2020 à 14h 30

Date de convocation : 4 mai 2020

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Marianne Castelly, Françoise Laverdure, Jacques Holz, Alain Ramousse, Fabienne Simian

Absents : Thomas Pourrot

Secrétaire de séance : Jacques Holz

Ouverture de séance

Madame la maire rappelle que : vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'article 6 de la même ordonnance : "dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence".

Cette réunion du conseil se tient en audio conférence et il est recouru au scrutin public, par appel nominal. Une session Facebook Live permet au public de le suivre.

Madame la maire constate que le quorum est atteint.

Madame la Maire demande aux membres présents s'il y a des remarques concernant le compte rendu du dernier conseil municipal, lequel est approuvé à l'unanimité.

1. Modalités de la réunion du CM - DÉLIBÉRATION

Les modalités particulières de ce CM (correspondant à l'organisation de la conférence téléphonique : envois de SMS et courriels, identification des participants par appel de leur nom etc ...) sont présentées par Mme la Maire et acceptées à l'unanimité après un vote au scrutin public avec appel nominal.

2. Création de postes saisonniers – DÉLIBÉRATION

Madame la maire explique que comme chaque année, plusieurs postes doivent être créés pour l'ouverture du camping et de la piscine

-un poste de MNS à 35h doit être créé pour assurer la sécurité de la piscine du 1er juillet au 31 août. Il subsiste une incertitude sur la date d'embauche en raison de l'état d'urgence sanitaire.

La création du poste du Maître nageur est approuvée à l'unanimité après un vote au scrutin public avec appel nominal.

-un poste de régisseur de recettes à 35h avec les mêmes réserves que pour le MNS concernant l'état d'urgence sanitaire

La création du poste de régisseur est approuvée à l'unanimité après un vote au scrutin public avec appel nominal.

- un poste d'agent d'entretien pour le camping en raison d'un accroissement d'activités. (du 11 juillet au 22 août). Les horaires seront définis en fonction de l'évolution de l'état d'urgence et des prévisions de fréquentation du camping.

La création du poste d'agent d'entretien est approuvée à l'unanimité après un vote au scrutin public avec appel nominal.

3. Tarifs municipaux, suite – DÉLIBÉRATION

Tarifs 2020 piscine, camping, tennis

La commission propose de ne pas changer les tarifs piscine et camping et de rendre l'accès au tennis gratuit pour cette année. Le tennis restera malgré tout fermé et la clé sera à retirer auprès du régisseur de recettes. L'occupation du court se fera sur réservation et inscription sur les feuilles de réservation.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité après un vote au scrutin public avec appel nominal.

4. Facturation de l'achat groupé de masques à la commune de Salettes – DÉLIBÉRATION

Madame la maire explique que Eyzahut a commandé pour les 2 communes Eyzahut et Salettes 500 masques tissus pour leur population. Chacune des communes en gardera la moitié. Il convient donc d'en refacturer la moitié à la commune de Salettes, soit 527,50 € TTC .

La délibération est approuvée à l'unanimité après un vote au scrutin public avec appel nominal.

5. Remboursement d'une partie d'un loyer– DÉLIBÉRATION

Remboursement de loyer pour occupation incomplète du mois de janvier :

Madame la maire explique que Mme Roscia a occupé le studio qu'elle louait jusqu'au 24 janvier. Il est donc possible de lui rembourser les 7 jours non occupés, c'est une décision qui doit être prise par le CM.

Chaque conseiller annonce son vote : pour le remboursement, contre ou abstention, par scrutin public

M Castelly : abstention – M Aubert : contre – J Holz : pour– A Ramousse : contre–

F Laverdure : pour – F Simian : pour

Le remboursement est approuvé par 3 pour et 2 contre

6. Retours du maire

- Achat de 2 distributeurs muraux de gel hydroalcoolique pour la piscine et le camping
- Fin du confinement lundi 11 mai : JM Anton reprend ses horaires normaux, Mme Ayme a des contraintes, elle s'adaptera en fonction de ses possibilités de garde d'enfants.
- Une réunion de la commission Finances a eu lieu pour préparer le budget 2020
- Des réunions de la commission Culture et de la commission Travaux sont à prévoir.

L'ordre du jour étant traité, clôture du Conseil Municipal à 15h05.